

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DE MUSCULATION

Section Préparation et Entretien Physique



Les pratiquants de la salle de musculation **S'ENGAGENT À RESPECTER LES RÈGLES SUIVANTES** à savoir :

1. Nettoyer le matériel avant et après chaque utilisation.
2. Ranger le matériel après utilisation.
3. Utiliser des chaussures propres et adaptées à l'activité physique en salle.
4. Utiliser la salle de musculation exclusivement lors de la présence des éducateurs sportifs diplômés.
5. Utiliser obligatoirement une serviette propre pour protéger les machines lors de leurs utilisations.
6. Prévenir immédiatement le responsable de la salle en cas de dégradation ou casse du matériel.
7. Respecter le protocole sanitaire en vigueur (distanciation, masque, gel...).

Signature de l'adhérent(e) :